



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25736
7 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETRE DATEE DU 6 MAI 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AZERBAIDJAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que les représentants des Etats-Unis, de la Fédération de Russie et de la Turquie ont présenté le 3 mai un plan commun de règlement pacifique du conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Guidée par la volonté de trouver un règlement politique pacifique au conflit, la République azerbaïdjanaise a accepté le plan proposé considérant qu'il crée les conditions voulues pour l'application de la résolution 822 (1993), que le Conseil de sécurité a adoptée le 30 avril.

Parallèlement, je tiens à souligner que la République d'Arménie sabote ouvertement l'application de la résolution 822 (1993) sur le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation du territoire azerbaïdjanais et poursuit ses actions militaires contre les centres de peuplement azerbaïdjanais.

Le 1er mai au matin, les forces armées arméniennes ont violé la frontière, ont envahi le territoire de la province azerbaïdjanaise de Kazakh et se sont emparées des villages frontaliers de Farakhly, Gouchtchout Aïrym et Mezem. A 15 heures, l'agresseur s'est retiré, abandonnant les villages en flammes. Le même jour, pour faire diversion, un groupe arménien a tué deux ressortissants locaux azerbaïdjanais près du village frontalier de Kemerli. A l'heure actuelle, six villages de la province de Kazakh sont occupés par les forces armées de la République d'Arménie; 10 autres sont pris dans la zone de combats et toute la population civile a été contrainte de les abandonner.

Le 1er mai, utilisant des chars, des engins d'infanterie et des hélicoptères de combat, l'armée nationale de la République d'Arménie a lancé, à partir du village de Khaguedzor, dans la province arménienne de Chamseddin, une offensive en direction du village de Garavellar, de la province azerbaïdjanaise de Ketabek en vue de s'emparer du passage de Bachkend, situé en territoire azerbaïdjanais.

Le 1er mai, les villages frontaliers de la province de Zanguelan dans le sud-ouest de l'Azerbaïdjan, ont été bombardés à l'artillerie et aux engins Grad à partir du territoire arménien. Deux obus sont tombés sur le territoire de la République islamique d'Iran.

La situation reste complexe dans la province azerbaïdjanaise de Fisouli. Le 1er mai, des chars et des canons ont été utilisés pour bombarder le village de Dilagyardi à partir du village de Krasny Bazar, occupé par des formations armées arméniennes. Il y a eu deux morts.

Le 2 mai, une femme et un enfant habitant le village de Gouchtchou Aïrym, dans la province azerbaïdjanaise de Kazakh, ont été tués par des obus de mortier tirés du territoire arménien. Le même jour, les forces armées arméniennes ont soumis à un intense bombardement d'artillerie le centre provincial azerbaïdjanais de Kazakh. Il y a eu trois blessés, dont un citoyen géorgien. La ville a été fortement endommagée. Cinq familles se trouvent sans abri.

Dans la nuit du 2 au 3 mai, les villages azerbaïdjanais d'Alibeyli (province de Tovouz) et de Ketchikli, Razdara, Kollouguychlag et Mechadi Ismaïlly (province de Zanguelan) ainsi que les postes frontaliers de la province azerbaïdjanaise de Kedabek ont été soumis à un tir d'artillerie à partir de la province arménienne de Kafan. Les dégâts ont été considérables.

Le 3 mai, des postes frontières azerbaïdjanais dans la province de Sadarak, dans le Kakhitchévan ont été bombardés aux mitrailleuses lourdes à partir du territoire de la province arménienne d'Ararat.

Le 4 mai, les villages de Keyna et Guychlag (province d'Akstafin) Novosaratovok et Bachkend (province de Kedabek) ont été bombardés depuis le territoire arménien par différentes armes.

Le 5 mai, le village azerbaïdjanais de Moutedere (province de Kedabek) a été bombardé aux pièces d'artillerie Grad et aux armes lourdes depuis la province arménienne de Krasnoselo.

Le 6 mai au matin, des chars et des mitrailleuses lourdes ont bombardé le village d'Agdam dans la province azerbaïdjanaise de Tovouz à partir de la province arménienné de Berd.

On a également reçu des informations locales concernant des mouvements de troupes et d'armements, effectués entre le 2 et le 5 mai, entre la province arménienne de Vardeniss, où se trouvent les bases militaires, et les provinces azerbaïdjanaises occupées de Kelbadjar et Agdarin.

Ainsi qu'il ressort des faits énumérés ci-dessus, les actions des forces armées arméniennes sont entièrement contraires à l'objet de la résolution 822 (1993) du Conseil de sécurité et ont pour but de réduire à néant les efforts déployés par la communauté mondiale en vue d'un règlement pacifique du conflit.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan HASSANOV
